

POPULATION ACTIVE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le but de cette planche est de donner une image aussi fidèle que possible de la répartition, par commune de travail, de la population active dans le secteur tertiaire.

Les données statistiques proviennent du tome 8 du Recensement général de la population au 31 décembre 1970 (Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique). Le secteur tertiaire occupait à cette date 1 702 270 personnes (51,02 % du total des actifs) : 1 027 374 hommes (43,9 % de la population masculine active) et 674 896 femmes (67,5 % de la population féminine active). Toutes les communes existant à cette date sont représentées à l'exception des 19 communes de l'agglomération bruxelloise pour lesquelles les données ne sont pas disponibles isolément.

Le nombre total d'actifs dans le secteur tertiaire est rendu, pour chaque commune, par un cercle dont la surface augmente avec le nombre de personnes. A partir de 20 000 actifs la surface du cercle de la commune ou de l'agglomération a été calculée séparément; de plus le nombre des actifs est inscrit sur la carte. Les communes comptant moins de 20 000 actifs ont été réparties en 10 classes de grandeur: les cercles représentant les communes appartenant à une même classe ont une superficie proportionnelle à la valeur centrale de cette classe. Pour les agglomérations d'Anvers, Liège, Gand et Charleroi, le chiffre total et le cercle correspondant ont été portés sur la carte à 1 : 500 000; les données détaillées par commune apparaissent sur les quatre cartons (échelle 1:250 000, les dimensions des cercles étant toutefois les mêmes que celles de la carte du Royaume). Pour l'agglomération bruxelloise, seul le chiffre global a été représenté.

On s'est efforcé, autant que possible, de faire coïncider le centre des cercles avec le centre officiel de la commune. Là où les cercles se recouvrent, on a veillé à ce que les cercles eux-mêmes, ainsi que leur division en secteurs, restent encore clairement visibles.

Les personnes actives dans le secteur tertiaire ont été réparties en trois groupes, tant pour des raisons de principe que de technique cartographique. Le premier groupe (en jaune sur la carte) englobe commerce, restauration et hébergement, réparations, institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises, location. Le deuxième groupe (en rouge sur la carte) concerne transports et communication. Le troisième groupe (en bleu sur la carte) comprend les activités mal désignées (1,91 %) et les autres services, notamment administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire; services d'hygiène publique et administration des cimetières; enseignement, recherche et développement; services de santé et vétérinaires; autres services fournis à la collectivité; services récréatifs et autres services culturels; services personnels; autres services non dénommés ailleurs.

La représentation de ces trois groupes dans les cercles a été techniquement possible depuis la classe 5, c'est-à-dire à partir de 200 actifs. Sur la carte à 1 : 500 000, «pour les cinq agglomérations, les groupes sont colorés dans un ton descendu; de cette manière, la situation des communes en dehors des agglomérations, mais dont le centre se place à l'intérieur du cercle des agglomérations, reste clairement perceptible.

Pour les classes 2, 3 et 4 (respectivement 20-49, 50-99, 100-199 actifs), la division en secteurs n'a pas été possible techniquement. C'est pourquoi, pour chacune de ces communes, le groupe principal ou les groupes principaux ont été représentés en s'appuyant sur le principe suivant: lorsque dans une commune, le pourcentage d'un groupe se place nettement au-dessus de la moyenne nationale, c'est la teinte de ce groupe qui a été retenue. Les moyennes nationales atteignent respectivement 43,2 % pour le premier groupe, 13,0 % pour le deuxième groupe et 43,8 % pour le troisième groupe. Pour cette raison, nous avons considéré comme étant « nettement supérieur à la moyenne nationale » des valeurs supérieures à 55 % pour le premier groupe, à 15 % pour le deuxième et à 55 % pour le troisième groupe (il va de soi que le choix de ces valeurs-seuils peut être discuté). Il existe, au total, six possibilités et elles se présentent toutes. Les teintes ont été choisies de façon à exprimer la spécificité de chaque commune: jaune, lorsque seul le premier groupe se place au-dessus du seuil; rouge, pour le deuxième groupe; bleu, pour le troisième groupe; orangé, pour les groupes 1 et 2; violet, pour les groupes 2 et 3; brun, lorsque aucun groupe n'atteint une valeur-seuil. Chaque commune a ainsi été représentée par sa ou ses principale(s) caractéristique(s).

Pour les communes comptant moins de 20 actifs, seul le centre communal a été indiqué; en procédant ainsi on rappelle néanmoins l'existence de ces communes même si le secteur tertiaire y est très peu important en nombre absolu.

Les communes dont le nom est porté sur la carte à 1 : 500 000 sont les suivantes: toutes les communes comptant plus de 5 000 actifs dans le secteur tertiaire, les chefs-lieux d'arrondissement ainsi que les autres villes de niveau 2 (Atlas de Belgique, éd. 1950—1972, planche 28A). Sur les cartons figurent, au contraire, les noms de toutes les communes des agglomérations. L'utilisateur de la carte pourra ainsi s'orienter plus facilement.

Une comparaison de cette planche avec la planche VIII.2 (Population active par commune de travail) montre que le secteur tertiaire a une importance relativement plus grande dans les communes à fonction régionale: ceci vaut, toutes proportions gardées, aussi bien pour les régions plus densément peuplées que pour celles qui le sont moins. En dehors de ces communes, il en est d'autres encore à secteur tertiaire développé (par exemple Zaventem, Florennes); il s'agit ici de communes qui ne remplissent pas de fonction régionale particulière mais qui sont caractérisées par une activité tertiaire spécifique (aéroport, base militaire, tourisme, établissements scolaires ou hospitaliers,...).

La composition du secteur tertiaire est rendue par l'importance relative des teintes. Dans beaucoup de communes, cette composition ne s'écarte que peu de la moyenne du Royaume. Dans d'autres communes, une spécialisation apparaît clairement. Ainsi par exemple, le premier groupe est largement représenté dans les communes touristiques; le deuxième, dans les ports, les nœuds ferroviaires et un certain nombre de communes frontalières; le troisième, dans des communes où les institutions administratives, militaires, médicales ou scolaires sont importantes.

En plus des caractéristiques propres à chaque commune, la carte fait aussi apparaître des caractéristiques générales telles la présence relativement plus grande du troisième groupe dans certaines parties du pays ou l'existence de régions où, dans un grand nombre de communes, le secteur tertiaire est très faiblement représenté.